



Avis de Remboursement Anticipé – €350 millions d’obligations à taux fixe de € 1.875% venant à échéance le 2 avril 2022

Bruxelles (Belgique), le 14 avril 2021 – 07h00 (CET) – information réglementée

UCB SA annonce son intention de rembourser €350,000,000 d’obligations à taux fixe de 1.875 pourcent venant à échéance le 2 Avril 2022 (les « Obligations ») en totalité, conformément à la Condition (5d) du Prospectus (Redemption at the Option of the Issuer (Issuer Call)). UCB prend cette mesure dans le cadre de sa gestion active de son bilan.

Les Obligations seront remboursées le 29 avril 2021 (la « Date de Remboursement Optionnel ») au Montant du Remboursement Optionnel, plus les intérêts échus et non payés jusqu’à, mais excluant, la Date du Remboursement Optionnel.

Le Montant du Remboursement Optionnel, calculé par l’Agent de Calcul sur la base du Taux de Référence du 12 Avril 2021 à 11h, est de 101,90451% du Montant de Calcul (€100,000). Les intérêts échus et non payés valent 0,13870% du Montant de Calcul.

Le présent avis est irrévocable et est régi par le droit belge.

Pour plus d’informations

Ce communiqué de presse et le prospectus daté du 10 Mars 2015, relatif à l’émission de €350,000,000 d’Obligations à taux fixe de 1.875 pourcent venant à échéance le 2 Avril 2022, sont disponibles sur le site Internet d’UCB SA via le [lien](#) suivant.

Investor Relations

Antje Witte,
Investor Relations, UCB
T +32 2 559 94 14,
antje.witte@ucb.com

À propos d’UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant environ 8 400 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d’affaires de EUR 5,3 milliards en 2020. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB). Suivez-nous sur Twitter : @UCB_news.